

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021 à 20 heures Convocation du 16 NOVEMBRE 2021

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

Présents : Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint

Joëlle HAAS, Anne-Lise LARRIERE, Jean-Jacques ROUSSEAU, Michel VRIOTTE,
conseillers délégués

Christian BISTON, Laëtitia COLOMBIER, Elie FRANCOIS, Céline LEGRAND, Tatiana
LEJAL, Clara MARY, Christian VIRY, conseillers

Absents excusés : M. Patrice HENRY – procuration à Céline LEGRAND

M. Christian VIRY a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1/ Achat d'une parcelle boisée
- 2/ Proposition d'achat d'une parcelle boisée
- 3/ Tarif d'eau année 2022
- 4/ Convention ASCA
- 5/ Prix du ticket de cantine à compter du 1^{er} janvier 2022. Convention de fourniture des repas passée avec la Résidence Ozanam, année 2022
- 6/ Motion de soutien en faveur du maintien d'un distributeur de billets sur la commune de Docelles
- 7/ Création du syndicat mixte Moselle Amont
- 8/ Création d'un terrain de football synthétique

Questions diverses

Informations diverses

1/ Achat d'une parcelle boisée

Suite à la proposition d'achat du Conseil Municipal concernant la parcelle B 291 de M. PIERREL Gilles d'un montant de 4200 €,

M. PIERREL reste sur sa proposition soit un montant de 4500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter la parcelle B 291 pour un montant de 4 500 €.

2/ Proposition d'un achat de vente d'une parcelle boisée

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de M. JACQUOT Yves concernant la parcelle, AL 80, 3 rue du Ruxelier.

Montant proposé par la commune lors du dernier Conseil Municipal : 16 000 €

Montant proposé par M. JACQUOT Yves : 14 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, ~~acheter~~ de vendre la parcelle AL 80 pour un montant de 14 000 €.

3/ Tarif eau année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, d'augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2022 :

Eau	2022
De 0 à 500 m3	0.80 €
De 501 à 1000 m3	0.45 €
Au-delà de 1001 m3	0.40 €

Location abonnement compteur 2021 : 43,80 € (3,65 x 12)

4/ Convention ASCA

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'association ASCA (Action Solidarité Cause Animale), qui gère la prolifération des chats.

Le but est de fixer les modalités d'intervention de l'association ASCA sur la commune de Cheniménil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention avec l'association ASCA, avec 13 voix POUR et 2 abstentions.

5/ Prix du ticket de cantine à compter du 1^{er} janvier 2022. Convention de fourniture des repas passée avec la Résidence Ozanam, année 2022

Suite à la nouvelle convention établie avec le CCAS de CHENIMENIL pour la fourniture des repas à la cantine à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Les repas seront facturés mensuellement à la commune au prix unitaire de 3,50 € TTC à partir du 1^{er} janvier 2022 au lieu de 3.38 € TTC en 2021, sans livraison.

La livraison sera prise à part par la commune.

Le ticket de repas est actuellement vendu par la commune à raison de 4.15 €.

Suite à cette augmentation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une augmentation de 0,05 €. Le prix du repas serait donc de 4,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, avec 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 abstentions, que les tickets comprenant le repas et le temps de garderie d'une demi-heure seront donc, à compter du 1er janvier 2022 à :

1 / Quotient inférieur à 550 Ticket avec lettre A =	4,75 €
2 / Quotient compris entre 550 et 1200 Ticket sans lettre =	4,80 €
3 / Quotient supérieur à 1200 Ticket B =	4,85 €

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture de repas avec le CCAS de Cheniménil.

La commune gérant le transport, il ne sera répercuté que 0.05 € au lieu de 0.10 €.

6/ Motion de soutien en faveur du maintien d'un distributeur de billets sur la commune de Docelles

Suite à l'annonce de la fermeture du distributeur de billet sur la commune de Docelles, afin de soutenir la position prise par la commune de Docelles et défendre les services préposés dans nos communes rurales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de soutenir la démarche entreprise par la commune de DOCELLES,

DEMANDE l'abandon du projet de fermeture du distributeur de billets de la commune de DOCELLES.

7/ Création du syndicat mixte Moselle Amont

Vu les dispositions de l'article L 5711-1, L 5211-5 et L 5214-27 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant projet de périmètre du syndicat mixte fermé Moselle Amont

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Cheniménil de s'associer au sein du syndicat mixte Moselle Amont pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021

Considérant la nécessaire consultation des communes membres de la commune de Cheniménil futur membre du syndicat mixte Moselle Amont

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire sur le projet de création du syndicat mixte Moselle Amont regroupant les EPCI à fiscalité propre suivants :

la communauté d'agglomération d'Épinal

la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

La communauté de communes des ballons des hautes Vosges

La communauté de communes de la porte des Vosges méridionales

La communauté de communes des hautes Vosges

La communauté de communes de Bruyères - vallons des Vosges

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 6 voix pour, 0 voix contre, 9 abstentions

Accepte la participation de la commune de Cheniménil au syndicat mixte Moselle Amont dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 et annexées à la présente délibération

Demande à monsieur le préfet des Vosges de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Moselle Amont

8/ Création d'un terrain de football synthétique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain de football synthétique.

Postes de dépenses	Montant HT	Ressources (origine du financement) HT	Base éligible de dépenses HT	Taux	Montant prévisionnel de l'aide HT
<u>Création terrain</u>	<u>635 010.00 €</u>	<u>EUROPE (FEDER, FEADER)</u>	635 010,00 €	0,95%	6 032,60 €
		<u>DETR</u> (Subvention = [dépense éligible – loyers perçus (5 ou 9 ans pour les entreprises) x taux])	635 010,00 €	37,79%	240 000,00 €
		<u>Agence Nationale du Sport</u>	635 010,00 €	5,00%	31 750,50 €
		<u>CONSEIL REGIONAL GRAND EST</u>	635 010,00 €	15,75%	100 000,00 €
		<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL (hors amendes de police)</u>	635 010,00 €	15,00%	95 251,50 €
		<u>Fond Aide Football Amateur (FFF)</u>	635 010,00 €	5,51%	35 000,00 €
		<i>TOTAL des subventions publiques</i>		80,00%	508 034,60 €
		<u>Financement privé</u> (don, leg, souscription, mécénat...)	0,00		0
		<u>AUTOFINANCEMENT</u>		20,00%	126 975,41 €
		dont emprunt			0
		dont autres ressources (loyers, redevances, billetterie)			0
TOTAL GENERAL DEPENSES ELIGIBLES	635 010.00 €	TOTAL GENERAL RECETTES	0,00	100,00%	635 010,00 €

Taux de SUBVENTIONS PUBLIQUES = 74,49%

LES RECETTES

L'opération génère t-elle des recettes ?
Non

Montant annuel escompté
0,00

Si oui, de quelle nature ? : loyers ventes
de parcelles, redevance, billetterie...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR et 1 abstention,

- ADOPTE le projet de création d'un terrain de football
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Informations diverses :

-Achat banderole « défense de l'hôpital » : sera remplacé par une information sur le tableau lumineux

- Suivi des dispositions applicables à la fonction publique territoriale dans le cadre de la loi du 6 août 2019

- Une réflexion est à apporter sur la mise en place du télétravail en cas de pandémie

- En raison de l'absence de Mme ROHR Isabelle de 6 mois à la fin du mois de novembre, une secrétaire, Mme LEUR Carole, a été recrutée en contrat PEC de 20h00 afin de pallier à cette absence, en vue de soulager Mme BRENDLEN Bénédicte pour une durée de 6 mois.

Auquel s'ajoute un contrat de 3h par semaine pour la secrétaire de Laveline devant Bruyères en tant que renfort notamment en comptabilité.

- La commission « Embellissement » souhaite reconduire les récompenses pour les décorations de Noël concernant les maisons et/ou appartements individuels.

- Intervention de M. BISTON : demande à M. Le Maire-s'il y a une procédure en cours concernant le dépôt de véhicules rue de la gare (ancien garage Vinel) et si oui où en est-on ?

Les services de l'état sont intervenus auprès de la mairie pour rencontrer la responsable du garage SULU, pour qu'il puisse faire le nécessaire pour enlever plus de 200 pneus devant leur bâtiment, enlever quelques voitures qui ne roulaient pas et ranger les autres véhicules, ce qui a été fait. Il n'a pas été pris d'arrêté, il s'agissait d'une médiation.